



**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 05-26
Séance du lundi 30 mars 2026**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 30 mars 2026 à 15h00 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir à Madame CAVECCHI

1 absent dont 1 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Pôle Stratégie Patrimoniale – Direction Technique et de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 29 logements dont 18 locatifs sociaux et 11 locatifs intermédiaires, Rue de Malassis à PIERRELAYE

Vu l'article L 433-2 du code de la construction et de l'habitation relatif à l'acquisition par un organisme d'habitations à loyer modéré de logements inclus dans un programme de construction ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu le rapport présenté au Bureau du lundi 30 mars 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur SEPIMO, au sein d'une opération immobilière sise Rue de Malassis à PIERRELAYE, de 18 logements locatifs sociaux pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 300 €HT/m² de surface habitable et de 11 logements locatifs intermédiaires pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 800 €HT/m² de surface habitable toutes



annexes et places de stationnement incluses pour une surface habitable globale d'environ 1 849,09 m², portant le prix d'acquisition prévisionnel à 6 436 272 €HT et le prix de revient prévisionnel à 6 687 193 €HT soit 7 280 443 €TTC (LASM) ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces et de la programmation susvisées est acceptée si toutefois elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5% du prix d'acquisition prévisionnel de 6 436 272 €HT.

- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18% du prix de revient.

Approuvé à la majorité

1 vote contre : Mme BOUSLAMTI

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Chistine CAVECCHI